



20^e RALLYE Jean BEHRA HISTORIQUE

BULLETIN D'ENGAGEMENT

PILOTE

NOM:	
PRENOM:	
NATIONALITE:	
N° PERMIS :	DELIVRE LE:
ADRESSE:	
CODE POSTAL:	VILLE:
TEL:	E-MAIL:

CO-PILOTE

NOM:	
PRENOM:	
ADRESSE:	
CODE POSTAL:	VILLE:
TEL:	E-MAIL:

VEHICULE

MARQUE:	
MODELE:	
IMMATRICULATION:	ANNEE:
CYLINDREE EXACTE:	TYPE:
ASSURANCE:	No CONTRAT
No CARTE D'IDENTITE FIVA*:	
NOM/PRENOM DU PROPRIETAIRE:	
ADRESSE:	

CATÉGORIE

☐ RÉGULARITÉ AVEC INSTRUMENTS

☐ RÉGULARITÉ SANS INSTRUMENTS

Catégories avec pénalités et classement

Respect de contrôles de passage et d'une moyenne horaire inférieure à 50 Km/h dans les Zones de Régularité (ZR) du parcours

☐ TOURISME catégorie sans pénalités ni classement

(pas de contrainte de moyenne horaire dans les ZR (respect de contrôles de passage uniquement, avec tolérance de 20 mn supplémentaires sur les temps impartis mentionnés par le road-book)

HEBERGEMENTS

☐ CHAMBRE DOUBLE, GRAND LIT

☐ CHAMBRE DOUBLE, LITS JUMEAUX

☐ CHAMBRE(S) SINGLE (+ 50 € PAR CHAMBRE ET PAR NUIT)

VÉHICULES ÉLIGIBLES

■ CLASSIC - Voitures de plus de 30 ans (immatriculées avant le 31 décembre 1986)

■ NEO CLASSIC - réservé en nombre limité (10% au maximum du total des inscrits en catégorie classic) à des voitures de 25 à 30 ans (immatriculées entre le 1er décembre 1987 et le 31 décembre 1991).

■ EXCEPTION : réservé en nombre très limité, et uniquement sur sélection du comité d'organisation, à des voitures d'exception ne correspondant pas aux critères des 2 catégories précédentes.

Les voitures en «Exception» ne sont acceptées qu'en catégorie «Tourisme» et ne sont pas prises en compte dans le classement.

■ Je soussigné, demande à participer au 20^e rallye Jean Behra historique organisé par l'Automobile Club de Nice et Côte d'Azur

■ Je certifie ne pas faire actuellement l'objet d'un retrait de permis

■ Je certifie ne pas avoir fait l'objet au cours de l'année d'une mesure d'exclusion lors d'une épreuve historique organisée sous règlement FFVE ou FIVA

■ J'ai pris connaissance du règlement de l'épreuve* et de la charte des équipages et m'engage à respecter ceux-ci, ainsi que le code de la route

■ Je joins :

☐ le règlement de la **totalité** de mon inscription soit

☐ **790 € (Public)**

☐ **750 € (Si je suis membre de l'ACNCA)**

☐ plus les éventuels suppléments choisis ci-dessus pour mon hébergement *including the additional charges for my accomodation (single rooms)*

☐ le règlement d'un **acompte** soit ☐ **450 € (avant le 31 juillet)**

le solde plus les éventuels suppléments choisis ci-dessus pour mon hébergement étant réglé avant le départ

Chèque à libeller à l'ordre de : AUTOMOBILE CLUB DE NICE ET CÔTE D'AZUR et à joindre à mon bulletin d'engagement

et je retourne l'ensemble à l'adresse :

Le pilote

Automobile Club de Nice et Côte d'Azur
Rallye Jean Behra Historique 2016

7-9, rue Massenet - 06000 NICE - FRANCE

Tout engagement doit être déposé avec le règlement total ou l'acompte prévu. En cas de désistement après le 1er septembre 2016, ou dans l'hypothèse où l'équipage ne se présente pas ou ne prend pas le départ le jour de l'événement, la totalité des droits d'engagement restera acquise à l'organisateur, ainsi qu'en cas d'abandon. L'acompte ou le règlement sera remboursé en cas de refus de candidature.

* disponible en ligne sur www.rallyejeanbehrahistorique.com, ou sur simple demande auprès de l'ACNCA

CHARTRE DES ÉQUIPAGES



du 20e rallye Jean Behra historique

Tous les équipages demandant à être inscrits à l'épreuve s'engagent à respecter la présente charte

■ Principes de bonne conduite

- respect des riverains
- respect des autres usagers de la route
- respect des autres concurrents de l'épreuve
- respect du code de la route en vigueur
- respect des forces de l'ordre
- respect du règlement de l'épreuve
- respect des commissaires et des membres de l'organisation
- respect des indications et décisions de l'organisation

■ Principes de développement durable

- pas de moteur allumé inutilement dans le parc fermé
- pas de moteur allumé inutilement lors des attentes de passage en points de contrôle
- pas de rejets de fluides dans la nature lors des pleins de carburant ou des opérations de vérification/maintenance
- pas d'abandon de mégots (allumés ou éteints)
- pas de coups de gaz intempestifs lors de la traversée de hameaux, villages ou villes, etc.
- prendre soin de ne pas effrayer les troupeaux croisés lors de l'épreuve